

SUD-OUEST NATURE
Revue trimestrielle de la SEPANSO n°142, octobre 2008

*Françoise Branger, présidente de Bassin d'Arcachon Ecologie
et Claude Bonnet, président de la SEPANSO Gironde*

BASSIN d'ARCACHON ; LE PRIX DES DESEQUILIBRES

Interdictions répétées de pêche et de commercialisation des huîtres et des moules, disparition progressive des zostères et de plusieurs espèces animales et végétales ; selon les propres dires du Président de la Section Régionale de la Conchyliculture, depuis quatre ou cinq ans, nous allons de crise en crise.

Non, les « écolos » ne déliraient pas : les atteintes au Bassin d'Arcachon que dénoncent, de longue date, les associations de protection de la Nature sont confirmées.

La situation maritime locale en témoigne, de même que les travaux engagés par l'Etat pour tenter d'y remédier.

Tous les indicateurs sont au rouge. Les témoignages de plongeurs et pêcheurs convergent: flore et faune ont régressé de façon alarmante dans la vaste frayère qu'est le Bassin. Les herbiers, source de vie, ont dramatiquement reculé. Les rapports de l'Institut français pour l'exploitation de la Mer (IFREMER) et l'Université Bordeaux I signalent les quantités considérables de biocides et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) découverts dans la Baie.

Quelles peuvent être les causes de cette dégradation ?

URBANISATION

Selon une évaluation effectuée en 2007, 12 000 permis de construire ont été attribués entre 2000 et 2005 sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre. Ce nombre représente une augmentation de 16,10% par rapport au nombre de logements en 1999, alors que l'augmentation en Gironde n'est que de 11,40%.

La Préfecture indique que 100 000 nouveaux arrivants sont prévus dans les trente ans à venir !

Cette forte augmentation entraîne, outre la disparition d'espaces naturels remplacés par des surfaces imperméables, une demande accrue en eau, énergie, infrastructures de transports, et les pollutions conséquentes, eaux usées, déchets, gaz à effet de serre, etc. qui contribuent fortement à la dégradation de la qualité des eaux du Bassin. Malgré les discours des Maires des 17 communes concernées, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) restent beaucoup trop laxistes et l'on attend depuis plus de deux ans l'établissement d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui devra freiner cette croissance démographique qui s'établit actuellement à 2% par an ; à cet égard, la note d'enjeu établie par l'Etat insiste fortement sur la nécessité de préserver les équilibres patrimoniaux et environnementaux du territoire. Les élus actuellement en charge sauront-ils et voudront-ils la prendre en compte ?

GESTION DES DECHETS ET EAUX USEES

Deux méthodes de gouvernance ont présidé à cette gestion : communale puis intercommunale pour les déchets, centralisée par le SIBA pour les eaux usées. Les deux ont conduit au même résultat : un désastre pour la qualité des eaux.

Depuis plusieurs décennies les élus du Bassin ont tenté de centraliser le traitement des déchets ménagers ; ils n'ont pas réussi à s'entendre. En conséquence, des décharges, devenues des Centres Techniques d'Enfouissement (CET) ont été créées dans de nombreuses communes, dans des conditions d'étanchéité plus que douteuses et le transfert des responsabilités aux intercommunalités, COBAS, COBAN, Val de l'Eyre n'y a rien changé. Le résultat est que, avec plus de 400 kg de déchets par habitant et par an, le Pays est très largement au-dessus de la moyenne départementale de 350 kg/hab/an et les « décharges » ont laissé et laissent encore couler leurs lixiviats pollués dans les nappes et les ruisseaux qui alimentent le Bassin. Une excellente étude de l'association Vigidécharges en a fait la démonstration concernant le CET d'Audenge, fermé fin 2007 mais dont la réhabilitation n'est toujours pas engagée. Aujourd'hui les déchets ménagers partent par camion (excellent pour l'effet de serre et le réchauffement climatique !) vers les centres de traitement de Bègles (incinération) et de Lapouyade (stockage) en attendant qu'en application du Plan départemental des déchets un nouveau site éloigné des sites écosensibles et présentant toutes les garanties soit choisi.

Concernant les eaux usées il a été décidé au début des années 70 de construire, sous l'égide du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) un collecteur unique des eaux usées ménagères et industrielles faisant le tour du Bassin pour les amener au wharf de La Salie qui déverse ainsi dans l'Océan les effluents urbains du tour de la Baie, et les effluents industriels de l'usine papetière de Facture. Cette dispersion a lieu à 350 m de la plage, et à seulement 4000 m de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin, dédiée à la conservation de l'avifaune, et où se trouvent des parcs ostréicoles. Il est bien évident que, malgré les stations d'épuration jalonnant le parcours, des quantités considérables de matière polluantes ont été et sont toujours déversées dans l'océan pour aller se répandre sur les plages de Biscarrosse ou revenir dans le Bassin en fonction des courants et des marées.

Les nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste présentent une avancée attendue... mais ne traitent pas les détergents et laissent certainement encore passer une quantité importante de matières organiques et de produits chimiques. Malgré la disparition du nuage noir exhalé par le wharf jusqu'en 2007, les associations de protection de l'Environnement se posent toujours la question de l'arrivée massive de mousses blanches sur les plages, du Sud de La Salie jusqu'à Biscarrosse.

Les huîtres d'Arguin sont toujours les premières à déclencher un test de la souris positif, et à être interdites à la vente. Pourtant, au prétexte que le secteur du wharf serait dénué de biodiversité, les collectivités ont exigé, et obtenu en juillet, le retrait de La Salie du périmètre Natura 2000 Mer proposé à la Commission Européenne. Par contre, en dehors des analyses bactériologiques réalisées pour justifier la bonne qualité des eaux pour la baignade, aucune analyse chimique sérieuse n'a été demandée pour tenter de comprendre les problèmes ostréicoles qui perdurent depuis plusieurs années, et malgré une demande de suivi de l'impact sur le secteur proche et lointain formulée par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) approuvé en décembre 2004, seule la colonne d'eau issue du wharf fait l'objet de mesures.

Par ailleurs, dans l'enceinte de l'usine papetière, se trouve une décharge à ciel ouvert qui semble bien éloignée des normes actuelles. Un bassin de rétention aux eaux rouges se trouve à quelques centaines de mètres de la rivière Leyre et, suite à l'explosion du méthaniseur de l'usine, des dépassements alarmants ont eu lieu, poussant la préfecture à publier en mai un arrêté exigeant le retour au respect des normes.

NAVIGATION

Selon le SMVM, il y avait en 1995 plus de 25 000 bateaux immatriculés dans le quartier d'Arcachon (dont 75% à moteur), mais la fréquentation maximale du plan d'eau évaluée en août était de 12 500 bateaux. Environ 5000 de ces bateaux stationnaient dans les ports et 7500 au mouillage (corps mort et ancre) alors que seulement 4500 étaient autorisés. Aujourd'hui la gestion des mouillages a été transférée de l'Etat aux communes et nous ne disposons pas de statistiques récentes, mais il est bien évident qu'une telle concentration ne peut qu'entraîner une pollution importante. A cet égard, une étude de l'IFREMER et de l'Université de Bordeaux I publiée en janvier 2008 montre que les taux d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (provenant des moteurs) et de cuivre (provenant des peintures antisalissures) sont en augmentation constante depuis 1996 dans les mollusques. L'extrapolation des chiffres actuels entraînerait un risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015 au regard de la Directive Cadre Européenne (DCE). En outre on trouve toujours, mais en faible quantité, le fameux tributylétain (TBT) qui avait tué les huîtres à la fin des années 1970, et de nouveaux biocides comme l'Irgarol commencent à apparaître. Ces biocides proviennent des peintures antifouling, terriblement toxiques, qui visent à préserver les coques de bateaux des algues et des coquillages.

Les relargages d'eaux noires (déchets organiques) des bateaux sont également lourds de conséquence sur la salubrité du biotope, et c'est pourquoi il est indispensable de limiter et même d'interdire dans les zones les plus fragiles les bivouacs nocturnes à bord des bateaux.

L'abondant lessivage des embarcations à l'aide de détergents occasionne des dispersions polluantes dans la mer.

Ces polluants sont plus concentrés encore dans les ports de plaisance ; en nettoyer les traques pose donc le problème du devenir des vases portuaires. Naguère, les boues souillées étaient rejetées dans le milieu marin, aux portes du Bassin. On « valorise » les moins polluées de ces vases en les épandant sur le bassin versant de la Baie, ce qui laisse craindre un retour de polluants vers les nappes d'eau douce, puis vers la mer.

AUTRES POLLUTIONS

Il n'y a pas que le nautisme, ses hydrocarbures, ses huiles, ses peintures antifouling, ses eaux noires et ses eaux grises...

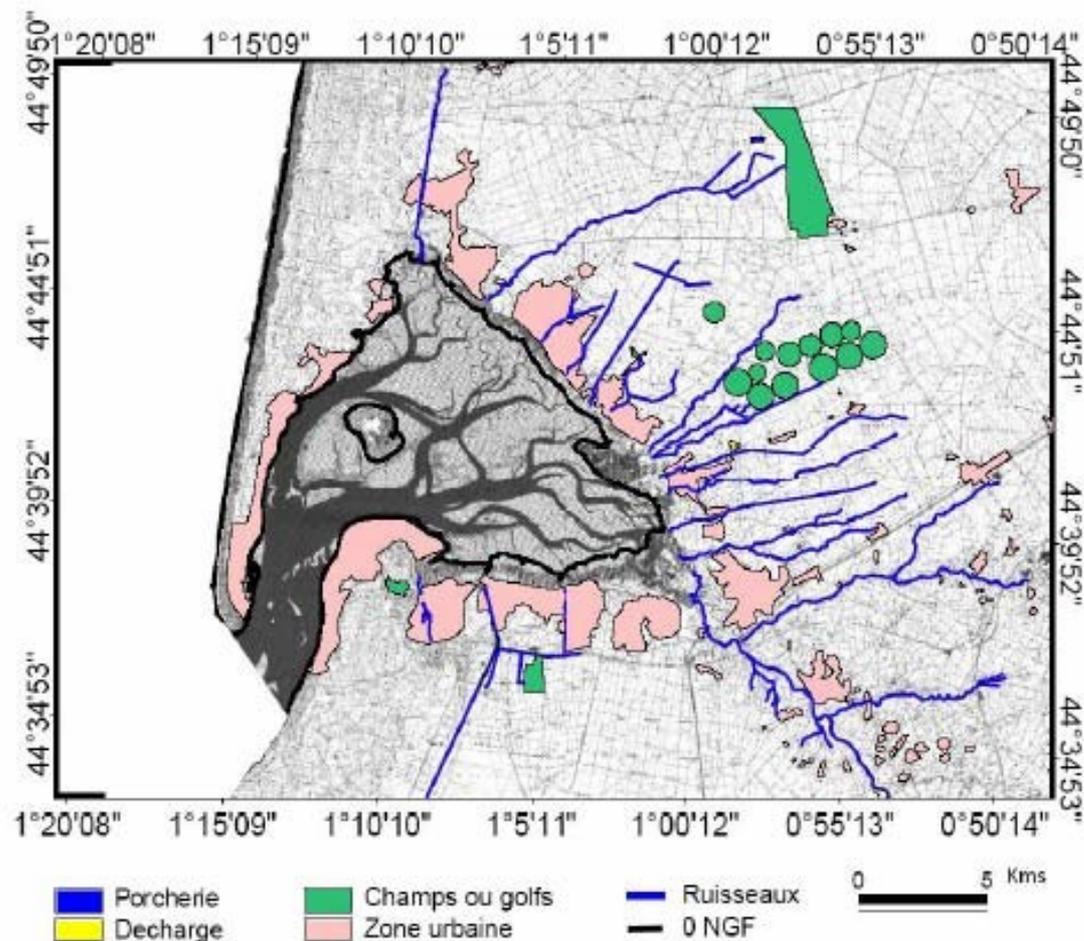
Les biocides sont aussi les termiticides provenant du bâtiment, les herbicides et insecticides issus de l'agriculture, des terrains de sport et des jardins, drainés au Bassin via les cours d'eau et les nappes.

Sans oublier les nitrates et l'eutrophisation qu'ils provoquent...

Quant aux hydrocarbures, par lessivage, ceux des routes et stationnement convergent aussi vers la Baie.

La carte ci-dessous montre clairement le nombre de cours d'eau qui débouchent dans le Bassin et peuvent être potentiellement porteurs des pollutions évoquées ci-dessus.

Le devenir du Bassin d'Arcachon, c'est aussi celui des eaux douces qui l'alimentent : une question plus qu'alarmante, au vu du déficit de pluviométrie, des ponctions excessives, de l'abaissement général de la nappe, de sa salinisation et de son réchauffement.



Il est clairement écrit dans le SMVM que : « Le Bassin d'Arcachon est un patrimoine écologique exceptionnel dont les enjeux dépassent le cadre local » et qu'il est nécessaire de :

- Garantir le maintien de la qualité de cet écosystème dans son ensemble
- Protéger les espaces les plus remarquables
- Garantir la qualité des eaux

Un certain nombre de mesures sont proposées pour atteindre cet objectif, mais malheureusement très peu ont été mises en application depuis 4 ans. On peut citer le nouvel arrêté réglementant la navigation, le stationnement et le mouillage des bateaux, que nous aurions aimé plus restrictif mais qui a le mérite d'exister. Sera-t-il appliqué ?

En matière d'urbanisation, par contre, il est clair que les élus traînent les pieds et surtout refusent la concertation pour l'établissement du SCOT ; nous allons donc devoir imposer une épreuve de force pour arriver à limiter la croissance démographique du Pays.

Concernant les déchets, il est impératif que le Conseil Général s'empare rapidement du dossier pour trouver un terrain sur lequel construire un centre de traitement et de stockage ultime et que les intercommunalités lancent une campagne énergique de réduction à la source et de tri.

Pour traiter le problème de la qualité de l'eau, une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) sera mise en place le 25 septembre 2008 par le Préfet. Il est indispensable qu'elle prenne en compte l'ensemble des sources potentielles de pollution, et pas seulement les eaux usées, même si ce sujet est aujourd'hui le plus préoccupant. Nous devons réclamer des analyses très détaillées permettant de mettre en évidence l'absence, ou la présence, de produits chimiques qui n'ont pas encore été recherchés et qui pourraient affecter la faune et la flore du Bassin. Bien que des ostréiculteurs se soient installés illégalement sur le banc d'Arguin, nous ne voulons pas la mort des huîtres !

Mais notre meilleur espoir est à venir : Natura 2000 Mer est en marche, seul outil pour prendre en considération la biodiversité et ce qui l'affecte, même si les élus se sont empressés d'en amputer le périmètre.

De bonnes avancées sont à espérer de tout cela, car c'est urgent, urgent, URGENT!

Cependant, on peut encore entendre, ça et là, déclarer que le mot "pollution" est à rayer du vocabulaire.

Les protecteurs de l'Environnement et les professionnels de la Mer préféreraient, quant à eux, éradiquer la pollution, plutôt que le mot ■